

Compte Rendu du Comité Départemental d 'Action Social (CDAS)

Le CDAS s'est réuni le jeudi 28 septembre dernier et comportait 6 points à l'ordre du jour.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h35 par le directeur départemental.

Il a demandé à effectuer un rapide tour de table, afin que chacun des membres puisse se présenter brièvement.

Puis un secrétaire de séance adjoint a été désigné, qui incombe cette fois-ci à la CGT.

Avant l'approbation du procès verbal, un syndicat a lu une déclaration liminaire qui sera joint au PV et par voie de conséquence sera envoyé au secrétariat général.

Le PV de la réunion du CDAS du 13 Avril 2023 a été approuvé à l'unanimité. **FO a donc voté POUR.**

Puis la déléguée à l'action sociale a fait un point sur l'organisation de l'arbre de Noël, qui se tiendra pour rappel à la salle Grandemange de Chantraine le 06 décembre 2023.

Au jour du CDAS, 193 enfants avaient été recensés, répartis comme suit :

93 enfants ont plus de 10 ans, 100 ont moins de 9 ans. Pour les tout petits (<3 ans) la déléguée a proposé d'acheter un petit livre sur Noël. Elle doit se rendre dans une librairie locale pour demander un devis.

Concernant le sachet de friandises, le choix s'est porté sur une confiserie locale, afin de satisfaire au mieux les papilles gustatives. Cela a été soumis au vote.

FO, comme l'ensemble des autres organisations syndicales a voté POUR ce choix.

Enfin, il reste à contacter les bénévoles qui apportent une aide logistique le jour J, ce qui sera fait aux alentours du 15 octobre prochain.

A noter que les agents peuvent se manifester jusqu'au 15 novembre pour informer l'action sociale d'un enfant dans leur foyer.

La déléguée a ensuite pris la parole pour faire un point sur les premières sorties de 2023.

Elles se sont dans l'ensemble bien déroulées que ce soit au niveau du nombre de participants qu'au niveau des retours de satisfaction. Un bémol est néanmoins à signaler concernant la compagnie de transport, certes bon marché, qui non seulement est difficilement joignable mais en plus a manqué de rigueur sur les 2 premières sorties.

Une troisième sortie étant prévu le 09 décembre prochain en Alsace à l'occasion du marché de Noël de Colmar, la déléguée contactera un autre prestataire, afin d'éviter tous les tracas relatés précédemment.

Par exemple, on pourrait envisager un départ plus tardif le matin afin que tout le monde puisse profiter un peu plus longtemps des animations urbaines le soir.

Aussi grâce au reliquat restant suite aux deux premières sorties, sur la base de 50 participants, une modique participation pourrait être demandée aux personnes, à savoir pour la visite de l'écomusée, le marché de Noël ainsi que le repas.

Concernant le voyage réservé aux retraités, cette année 34 personnes (30 retraités+ 4 actifs) sont allés à Saint Lary Soulan en juin. Le séjour s'est très bien passé, il n'y a eu que des retours positifs.

Concernant le budget 2023, pour rappel le département des Vosges étant considéré comme un « petit » département le Crédit d'Actions Locales (CAL) s'élève à 18 000 euros (plancher limite pour les petits départements).

Comme mentionné plus haut, un reliquat sur les deux premières sorties permettra une plus grande participation de l'action sociale et donc un moindre coût aux participants.

Nous pouvons envisager aussi un atelier supplémentaire (gonflage de ballons) le jour de l'arbre de Noël.

Concernant le traditionnel goûter des retraités, il devrait se tenir courant novembre 2023 pour respecter la tradition. Pour rappel, le budget alloué est de 1 200€.

Les agents en congés longue maladie (CLM) et en congés longue durée (CLD) ne sont pas oubliés, puisqu'un budget de 200€ leur est attribué.

Enfin l'opération « Aide au permis de conduire » qui a été renouvelé connaît un vif succès. Une aide de 80€ par enfants est accordée que ce soit pour celles et ceux qui sont inscrits au permis mais cela est valable aussi pour la conduite accompagnée. Avoir si cette action pourra être renouvelée en 2024.

Le directeur départemental a fait un bref compte-rendu sur le séminaire des présidents de CDAS qui s'est déroulé le 13 septembre 2023.

Tout d'abord, il a tenu à préciser que faute d'un nouveau règlement intérieur, c'était celui de 2019 qui s'appliquait.

Le prochain comité national d'action social aura lieu le 07 décembre 2023. En amont, les groupes de travail se tiendront courant octobre et courant novembre pour déterminer les différents secteurs valider en décembre. On peut d'ores et déjà énumérer les points suivants :
une nouvelle aide au logement étudiant, une aide à la parentalité, des chèques sports finances....
Il ne faudrait pas que les agents ne sachent pas où se renseigner.

Le directeur nous a également fait part qu'un site spécifique « action sociale » serait accessible à tous très prochainement.

Il est enfin revenu sur le sujet très chaud du choix de la nouvelle mutuelle unique qui serait validé courant 2024 pour une mise en place au 1er janvier 2025. Il s'est dit, comme l'ensemble des membres du CDAS assez préoccupé par ce choix.

Une formation est programmée pour chaque membre du CDAS. Elle se tiendra le 09 novembre prochain.

En question diverse, la déléguée a souhaité faire un premier point sur l'année 2024 en mettant ça et là les projets abordés en groupe de travail.

Pour résumer l'année s'annonce riche en événements et en travaux. Nous vous tiendrons bien entendu informé lors de nos prochains compte-rendus.

La séance a été levée par le DDFIP à 11h15.

Titulaire:

Alain GARBIT

Suppléant:

Olivier HINGRAY